

Supervision individuelle de superviseur, d'animateur de groupe d'analyse de pratiques

L'analyse de pratique, la supervision proposent une démarche réflexive aux professionnels des métiers de la relation.

Le superviseur, engagé dans l'animation et les interactions avec le groupe, a lui aussi, besoin de penser sa pratique.

La supervision de superviseur offre un espace protégé pour revisiter sa posture, interroger ses repères, identifier ses résonnances, confronter ses choix et maintenir sa vitalité d'animateur.

C'est un lieu d'élaboration, de ressourcement et de conscientisation de ce qui se joue dans l'inter-relation entre le superviseur et les professionnels qu'il accompagne.

Analyser sa propre pratique relève de l'éthique professionnelle et permet au superviseur de prendre soin de lui.

Objectifs généraux

- Partager un questionnement réflexif sur sa pratique et sa posture
- Identifier et analyser ses émotions, projections, transferts et contre-transferts
- Confronter sa pratique à un regard tiers qui permette de rompre la solitude de l'exercice de supervision
- Penser la complexité des situations
- Envisager l'adaptation du cadre de ses interventions, en fonction des besoins, tout en préservant les fondamentaux du processus
- Identifier et mobiliser ses ressources

Dispositif pédagogique

Prise de contact avec le futur supervisé en demande par une chargée de mission du Pôle d'Accompagnement des Professionnels de l'IRTS pour analyser les besoins et présenter l'offre.

Mise en œuvre d'une première séance de supervision en présentiel : se présenter, poser le cadre des rencontres, s'accorder sur le travail à mener et s'y engager (superviseur et supervisé) pour 5 futures séances d'1h au minimum.

Au cours des séances de supervision, les interrogations, les situations, les questionnements amenés par le supervisé sont décrits, analysés (objectivation, diagnostic), pour élaborer des hypothèses de compréhension et lui permettre d'identifier les ajustements nécessaires.

Si engagement réciproque supervisé/superviseur : négociation des aspects organisationnels

- Engagement individuel à participer (présence effective et impliquée) à toutes les séances
- Mode et lieu : à déterminer
- Finalisation du calendrier des séances
- Modalités d'évaluation : échange superviseur/supervisé lors de la dernière séance + questionnaire satisfaction

La confidentialité : Elle s'impose à tous les participants. Ce principe permet l'expression libre de chacun et la possibilité d'aborder les situations, dans le respect des personnes.

En cas de danger identifié dans la présentation d'une situation, pour le public accueilli, les équipes ou l'intervenant supervisé, le superviseur amènera celui-ci à clarifier son niveau de responsabilité et à définir les éventuelles actions à mener.

Tarif : 200€/h TTC

Contacts :

Sylvie DELABY Superviseur en travail social

Référente du Pôle d'Accompagnement des Professionnels

06 72 22 94 87 sdelaby@irtshdf.fr

Accueil Service Formations Continues : 03 20 62 10 78 formation-continue@irtshdf.fr